

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 11 décembre 2006

CP 06/12-40

FONDS DE PROMOTION MISSION EXPORT ET CREDITS D'ACTION ECONOMIQUE

Par délibération en date du 22 janvier 1987, notre Assemblée a voté la mise en place de crédits d'action sectorielle et approuvé le règlement intérieur régissant cette aide.

Par délibération en date du 1^{er} février 2000, notre Assemblée a poursuivi cette politique en faveur de la Chambre de Métiers de Tarn-et-Garonne.

En application de ces dispositions, la commission départementale de promotion s'est réunie le 19 septembre 2006 en vue d'examiner les dossiers de demandes de subventions suivants.

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

1°) Organisation du troisième Salon de l'Environnement les 10 et 11 octobre 2006

Le 2^{ème} salon départemental de l'environnement qui a eu lieu les 18 et 19 octobre 2005 a connu un vif succès, ce qui a incité la Chambre de Commerce et d'Industrie à renouveler cette manifestation en 2006.

La dimension de ce salon est devenue régionale avec une priorité accordée aux entreprises de Tarn-et-Garonne.

Une cinquantaine d'exposants est prévue avec une série de conférences à thèmes :

- "prévention et qualité des produits alimentaires",
- " le TGV, facteur de développement économique ?",
- "le corridor garonnais".

Coût de l'opération

Le coût de cette opération s'élève à **82 319,80 €HT** décomposés comme suit :

- location salles	19 903,20 €
- signalétique	5 530,80 €
- sonorisation	7 873,80 €
- communication	38 612,00 €
- réception	4 500,00 €
- sécurité	3 000,00 €
- divers	2 900,00 €

TOTAL	82 319,80 €

Plan de financement

Le plan de financement est le suivant :

- 48 stands 3x3 (593,20 €)	28 473,60 €
- 5 annonceurs livret (603 €)	3 015,00 €
- emplacement traiteur	750,00 €
- tribune (prix moyen 146 €) 4 places	584,00 €
- partenaire pour parrainage Trophées	2 000,00 €
- Régène	8 000,00 €
- subvention Communauté d'Agglomération de Montauban	8 000,00 €
- subvention Conseil Régional de Midi-Pyrénées	8 000,00 €
- Etat/DDE 82	5 000,00 €
- autofinancement	11 497,20 €
- subvention Conseil Général sollicitée	7 000,00 €

TOTAL	82 319,80 €

La Chambre de Commerce et d'Industrie sollicite une aide départementale d'un montant de **7 000 €** pour l'organisation du 3ème salon de l'environnement les 10 et 11 octobre 2006.

Le Conseil Général a été présent à travers notamment les conférences sur l'eau, le développement économique, la qualité des produits.

Après examen du dossier, le comité donne un avis favorable à l'octroi à la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'aide départementale suivante :

- **7 000 €** pour l'organisation du troisième salon de l'environnement les 10 et 11 octobre 2006.

CHAMBRE DE METIERS DU TARN-ET-GARONNE

2°) Fête de fin d'année 2005 des artisans pâtisseries de Tarn-et-Garonne

Cette opération, prévue pendant les fêtes de fin d'année 2005 a eu pour objectifs :

- valoriser le savoir-faire des artisans pâtisseries de Tarn-et-Garonne,
- développer et promouvoir des produits travaillés selon des méthodes artisanales et issus de produits nobles et du terroir (fruits, farine...).

Les produits qui ont été valorisés pendant cette campagne ont été "la bûche du verger" et le "Montauriol".

La "bûche du verger" est désormais devenue un classique, composé d'un mélange subtil de produits de notre département : pommes et poires caramélisées, noisettes torréfiées, sabayon au chocolat noir grand cru à la pâte de noisettes.

Le "Montauriol" est devenu lui aussi un classique, à base de cerises du pays et d'Armagnac.

La promotion prévue a été la suivante :

- réalisation d'une communication grand public,
- animation dans les pâtisseries avec dégustations.

Les pâtisseries qui participeront à l'opération sont les suivants :

- Monsieur ALLIOT à Montauban
- Monsieur BISSAGNET à Beaumont de Lomagne
- Monsieur ZIEBA à Montauban
- Monsieur GUITARD à Montauban
- Monsieur THUILLIER à Valence d'Agen
- Monsieur GIREMUS à Montauban
- Monsieur MAURANES à Montauban

- Monsieur PARIS à Nègrepelisse
- Monsieur PETITEL à Caussade
- Monsieur ALLAMIGEON à Montauban

Coût de l'opération

Le coût de l'opération s'élève à **2 000 €** et consiste à réaliser des insertions dans les guides gastronomiques

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

- autofinancement	500,00 €
- participation des entreprises (50 €x 10)	500,00 €
- subvention Conseil Général (sollicitée)	1 000,00 €

TOTAL	2 000,00 €

La Chambre de Métiers de Tarn-et-Garonne sollicite une aide départementale d'un montant de **1 000 €** pour la "fête de fin d'année 2005 des artisans pâtisseries de Tarn-et-Garonne".

Cette action s'inscrit dans le cadre de la convention Chambre de Métiers/Conseil Général avec l'appui des syndicats et organisations professionnelles.

Après examen du dossier, le comité donne un avis favorable à l'octroi à la Chambre de Métiers de Tarn-et-Garonne l'aide départementale suivante :

- **1 000 €** pour la fête de fin d'année 2005 des artisans pâtisseries de Tarn-et-Garonne.

CHAMBRE DE METIERS DE TARN-ET-GARONNE

Manifestations liées à la "Fête du pain"

La Chambre de Métiers, en partenariat avec la Chambre Professionnelle de la Boulangerie participe à un certain nombre de manifestations visant à promouvoir le pain du Tarn-et-Garonne.

Ces manifestations, dont vous trouverez ci-dessous le détail ont toutes le même objectif : présenter les différentes phases de la fabrication du pain du Tarn-et-Garonne, la "manée 1808", et le proposer en dégustation à l'ensemble des visiteurs.

Les actions doivent toujours être envisagées d'un point de vue économique et promotionnel : elles permettent à l'ensemble des artisans-boulangers de mieux faire connaître leur savoir-faire dans ce domaine.

3°) Fête du pain à la Tome du Ramier le 20 août 2006

Coût de l'opération

Le coût de l'opération s'élève à **2 500 €** et se décompose comme suit :

- matières premières et produits finis	1 500,00 €
- déplacements fournil ambulant	200,00 €
- intervention électricien	150,00 €
- déplacements des animateurs	350,00 €
- frais de réception et de repas	300,00 €

TOTAL	2 500,00 €

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

- autofinancement	1 250,00 €
- subvention Conseil Général (sollicitée)	1 250,00 €

TOTAL	2 500,00 €

La Chambre de Métiers de Tarn-et-Garonne sollicite une aide départementale d'un montant de **1 250 €** pour la fête du pain à la Tome du Ramier.

4°) Fête du pain à la ferme du Peyret à Gensac

Coût de l'opération

Le coût de l'opération s'élève à **2 000 €** et se décompose comme suit :

- matières premières et produits finis	1 080,00 €
- déplacements fournil ambulant	250,00 €
- intervention de l'électricien et déplacements des animateurs	370,00 €

- matières premières et produits finis	1 080,00 €
- frais de réception et de repas	300,00 €

TOTAL	2 000,00 €

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

- autofinancement	1 000,00 €
- subvention Conseil Général (sollicitée)	1 000,00 €

TOTAL	2 000,00 €

La Chambre de Métiers de Tarn-et-Garonne sollicite une aide départementale d'un montant de **1 000 €** pour la fête du pain à la ferme du Peyret à Gensac.

5°) Fête du pain à la Course Aquarelais à Valence d'Agen

Coût de l'opération

Le coût de l'opération s'élève à **800 €** et se décompose comme suit :

- matières premières et produits finis	350,00 €
- déplacement fournil ambulant, Intervention d'un électricien et déplacements des animateurs	150,00 €
- frais de réception et de repas	300,00 €

TOTAL	800,00 €

Plan de financement

Le plan de financement s'établit ainsi qu'il suit :

- autofinancement	400,00 €
- subvention Conseil Général (sollicitée)	400,00 €

TOTAL	800,00 €

La Chambre de Métiers de Tarn-et-Garonne sollicite une aide départementale d'un montant de **400 €** pour la fête du pain à la course aquarelais à Valence d'Agen.

Après examen des dossiers, le comité donne un avis favorable à l'octroi à la Chambre des Métiers des aides départementales suivantes :

- **1 250 €** pour la fête du pain à la Tome du Ramier le 20 août 2006,
- **1 000 €** pour la fête du pain à la ferme du Peyret à Gensac,
- **400 €** pour la fête du pain à la course aquarelais à Valence d'Agen.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demanderais de bien vouloir délibérer et me faire connaître votre décision sur les subventions que je vous propose d'allouer :

- **7 000 €** pour l'organisation du 3ème salon de l'environnement les 10 et 11 octobre 2006,
- **1 000 €** pour la fête de fin d'année 2005 des artisans pâtisseries de Tarn-et-Garonne,
- **1 250 €** pour la fête du pain à la Tome du Ramier le 20 août 2006,
- **1 000 €** pour la fête du pain à la Ferme du Peyret à Gensac,
- **400 €** pour la fête du pain à la Course Aquarelais à Valence d'Agen.

Je vous précise que ces subventions seront éventuellement prélevées sur les crédits inscrits à cet effet au budget départemental à l'article 657415, sous-fonction 91 (mission export et crédits d'action économique).

Autorisation d'engagement 2006	80 000 €
Engagement à ce jour	65 784 €
Engagement à la présente Commission	10 650 €
Disponible sur l'exercice 2006	3 566 €

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 11 décembre 2006

CP 06/12-40

**FONDS DE PROMOTION
MISSION EXPORT ET CREDITS D'ACTION ECONOMIQUE**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu l'avis de la Commission départementale de promotion réunie le 19 septembre 2006,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde les subventions suivantes :

➤ *à la Chambre de commerce et d'industrie :*

- 7 000 € pour l'organisation du 3^{ème} salon de l'environnement les 10 et 11 octobre 2006,

➤ *à la Chambre des métiers :*

- 1 000 € pour la fête de fin d'année 2005 des artisans pâtisseries de Tarn-et-Garonne,
- 1 250 € pour la fête du pain à la Tome du Ramier le 20 août 2006,
- 1 000 € pour la fête du pain à la Ferme du Peyret à Gensac,
- 400 € pour la fête du pain à la Course Aquarelais à Valence d'Agen ;

- Précise que ces subventions seront prélevées sur les crédits inscrits à cet effet à l'article 657415, sous-fonction 91 (mission export et crédits d'action économique), du budget départemental.

Adopté hors de la présence de Monsieur le Président.

Le Président,